



AVIS PUBLIC

AVIS DE PROMULGATION RÈGLEMENT NUMÉRO 400-2026 CONCERNANT LA CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT (RM 330)

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

Lors de la séance tenue le 4 mai 2026, le Conseil du Village d'Abercorn a adopté le *Règlement numéro 400-2026 concernant la circulation et le stationnement (RM 330)*.

Ce règlement a pour objet de prévoir et de régir l'utilisation des véhicules, la circulation des piétons et des bicyclettes sur le territoire de la municipalité.

Ce règlement est disponible pour consultation à l'hôtel de ville situé au 10, rue des Églises Ouest, à Abercorn aux jours et heures normales d'ouverture, soit de 9 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 du lundi au jeudi (le bureau est fermé les vendredis). Il est également disponible sur le site Internet du Village au www.abercorn.ca.

Ce règlement entre en vigueur le jour de la publication du présent avis.

Donné à Abercorn, ce 6 mai 2026

A handwritten signature in blue ink, appearing to read "Maïke Storcks".

Maïke Storcks
Directrice générale adjointe et greffière adjointe